

Séance du :

10/04/2025

Date de la convocation :

01/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2025_18	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 15h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — LAUGIER Lucette et TROIN François

Absents excusés : Mme LUCAS Aurore ayant donné procuration à M. Yves CAMOIN
Mme GRANDAZZI Sandrine ayant donné procuration à Mme Lucette LAUGIER
Mme GAYMARD Marie-José ayant donné procuration à Mme Chantal BAIN
M. BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : Mme LAUGIER Lucette

Objet : Modification des tarifs du Camping et Gite Municipal du Pontet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations des 23.02.2001, 11.11.2001, 08.03.2011, 08/05/2015, 12/02/2021 et du 18/02/2022

Il informe le conseil qu'une erreur a été commise, concernant les tarifs Location de Mobil homes 4/6 places- emplacement véhicule, et qu'il y a lieu de reprendre cette tarification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- de **MODIFIER** les tarifs du Camping et Gite Municipal du Pontet à compter du 01/05/2025, uniquement

- Location de Mobil homes 4/6 places- emplacement véhicule

	Journée	Week-end	Semaine	Mois
Juillet-Aout	75,00 €	120,00 €	500,00 €	1 500,00 €
Autres mois	60,00 €	100,00 €	400,00 €	1 000,00 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

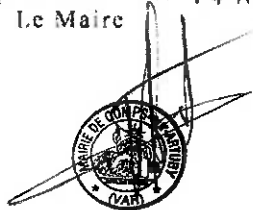
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 14 AVR. 2025

et publication le: 14 AVR. 2025

Le Maire



Le Maire
A. BARALE

